

Budget 2020 – Intervention de Mr JS DETRY, Echevin des Finances

Chers Collègues,

Dans un contexte où les finances communales sont globalement sous pression, j'ai le plaisir de vous présenter ce soir le second budget de cette législature.

Comme l'an passé, celui-ci vous est présenté au Conseil de décembre de façon à :

- éviter le régime des 12èmes provisoires au service ordinaire (règle selon laquelle il ne peut pas être dépensé mensuellement plus de 1/12 du crédit budgétaire de l'année qui précède... ce qui peut compliquer le fonctionnement des services et la réalisation de certaines activités) ;
- permettre une exécution rapide des dépenses du budget extraordinaire, c'est-à-dire du programme d'investissements, lequel ne peut être exécuté qu'à partir du moment où la Tutelle régionale s'est prononcée sur l'acte budgétaire

Rappel des lignes directrices

L'an passé, je vous faisais également part des lignes directrices que notre majorité comptait poursuivre sur le plan financier au cours de cette législature et qu'on pourrait résumer comme suit :

- Maintien d'une situation financière saine se traduisant par des résultats à l'équilibre ou en boni et des réserves/provisions suffisantes ;

- Définition d'une masse d'emprunts « soutenable » sur la législature et financement d'une partie du programme d'investissements sur fonds propres plutôt que recourir à l'emprunt pour éviter un accroissement trop important des charges annuelles de la dette ;
- Maintien d'une fiscalité qui épargne au maximum nos concitoyens ;

Tout cela en développant néanmoins l'action communale qui est notamment traduite dans notre PST adopté au Conseil du mois de septembre et qui, pour rappel, est axé autour d'enjeux internes (mode de fonctionnement, gestion de nos services, renforcement des compétences,...) et d'enjeux externes en relation avec le cadre de vie (mobilité, sécurité, cohésion sociale, attractivité...).

Bref, le subtil équilibre entre « projets et budget »... je peux vous dire sur ce point que la relation entre l'Echevin des Sports et de la Jeunesse et l'Echevin des Finances a parfois été très compliquée 😊 !

Budget 2020 ordinaire (rappel : exercice prévisionnel)

Résultats, réserves et provisions

Le budget 2020 ordinaire (recettes et dépenses courantes qui n'affectent pas le patrimoine) est présenté en strict équilibre (**Annexe : tableau 1**)

Les recettes et dépenses portent globalement sur près de 14 millions € (13.802.824,14 € pour être précis).

Les recettes et dépenses de l'exercice propre (cad rattachées à l'exercice 2020) représentent 99,5% du budget global et s'équilibrent au montant de 13,739 millions €.

Le résultat des exercices antérieurs est en déficit de 61.000 € en raison de diverses réinscriptions de dépenses et est contrebalancé par une utilisation des réserves à due concurrence en recettes de prélèvement.

Cet équilibre budgétaire à l'exercice propre est notamment atteint par une ponction dans les provisions à hauteur de 149.098,67 € ;

J'aurai évidemment préféré vous présenter un budget qui ne puisse pas dans les provisions mais cette ponction peut être relativisée par les éléments suivants :

- Elle ne représente qu'une très faible part du budget de l'exercice propre (1,10%) ;
- elle est « budgétaire », ce qui veut dire qu'elle ne se matérialisera peut-être pas. Ainsi, par exemple, si le taux de concrétisation des dépenses en 2020 est inférieur à 98,90% (ce qui est de l'ordre du probable), la ponction ne sera pas nécessaire... verdict dans un peu plus d'un an lors de l'établissement des comptes 2020 ;
- globalement, nos réserves et provisions mobilisables au service ordinaire sont plus importantes à l'issue du budget 2020 qu'à l'issue des comptes 2018. Comme le montre le tableau et le graphique (**Annexe tableau 2**) que vous avez sous les yeux, les provisions et réserves devraient être consolidées fin 2020 à hauteur de quasiment 1,8 millions € contre 1,5 million € fin 2018.

J'attire toutefois l'attention sur le fait qu'en vertu de la réglementation régionale actuelle, seules les provisions sont mobilisables à l'exercice propre, soit un montant de l'ordre de 758.000 € dans notre cas.

Sous l'apparence d'un débat technique entre provisions et réserves, il y a néanmoins une réalité qui s'impose aux communes (par voie de circulaire budgétaire) d'être à l'équilibre à l'exercice propre sous peine de devoir appliquer un plan dit « de convergence » qui sous-tend des mesures en recettes et dépenses pour retrouver l'équilibre à l'exercice propre.

Une commune pourrait dès lors se retrouver dans la situation paradoxale où elle présente un déficit à l'exercice propre (lui imposant de prendre des mesures en recettes et dépenses) alors qu'elle dispose peut-être d'importantes réserves...

Il est grand temps que la Région et plus singulièrement le Ministre des pouvoirs locaux se penche sur la question des « réserves » et permettent aux communes de pouvoir transférer une partie raisonnable des réserves vers les provisions...

Recettes ordinaires

Concernant les recettes, vous disposez d'un graphique ([Annexe – graphique 2](#)) sous les yeux qui vous permet d'apprécier leur ventilation... les recettes de transferts dont la fiscalité (en rose sur le graphique) constituent indéniablement la majeure partie de nos recettes.

Comme le montre le tableau qui suit ([Annexe – tableau 3](#)), les recettes 2020 à l'exercice propre augmentent de 190.000 € (+1,40%) par rapport à 2019.

Il faut toutefois se souvenir que le montant des additionnels à l'IPP 2019 a été réévalué à la hausse il y a quelques semaines en raison d'une accélération du rythme d'enrôlement, ce qui a permis de demander à la Tutelle de réformer notre MB finale 2019 avec une recette complémentaire de quasiment 289.000 € (affectée en provision).

Si on retranche cet élément « exceptionnel » qui biaise la comparaison entre 2020 et 2019, il peut être considéré que les recettes augmentent de quasiment 483.000 € (+3,64%) ([Annexe – tableau 4](#))

Je pointerai 3 éléments en recettes :

- la bonne tenue des additionnels à l'IPP (+ 120.746,73 € ; + 2,66%) à taux inchangé (8%) et malgré le tax-shift qui induit une perte de recette structurelle pour notre commune estimée à 380.000 € en 2020 (source SPF – courrier du 04/04/2019) et dont l'impact complet en 2021 portera sur une moindre recette de l'ordre de 470.000 €. Si à titre individuel, on peut se réjouir de la mesure fédérale qui aboutit sur une moindre imposition de nos revenus, elle n'en pèse pas moins « lourd » sur les budgets communaux. Sans cette mesure, notre commune disposerait d'additionnels à l'IPP majorés de quasi 10% atteignant une recette de l'ordre de 5 millions € contre 4,65 millions € au présent budget.
- la croissance non négligeable des additionnels au précompte immobilier (+ 129.405, 59 € ; + 4,29%) à taux également inchangé (2.600 cts) pour atteindre 3,146 millions €. Cette majoration traduit la combinaison de deux effets que sont (1) l'indexation annuelle des revenus cadastraux mais aussi (2) la croissance du parc immobilier résidentiel et commercial sur notre territoire... signe de l'attractivité de notre commune ;

- la croissance des « autres taxes et redevances » (+ 162.080,05 € ; + 14,01%) qui résultent de l'adoption de nos règlements pour cette nouvelle législature et qui concernent essentiellement la taxe sur les carrières (+ 45.000 €), la taxe sur les écrits publicitaires et la taxe sur la collecte des déchets ménagers en application de l'obligation régionale du coût-vérité (+ 58.000 €) où nous appliquons le taux minimum de couverture de 96% (fourchette régionale doit être comprise entre 95 et 110%)

Globalement, je pense pouvoir dire que nous avons préservé au maximum notre population en matière fiscale en ne touchant pas aux deux principaux impôts que sont les additionnels à l'IPP et au Pr Im (85% des recettes fiscales) et en l'orientant principalement vers les grandes entreprises (extraction, grande distribution) ce qui répond à l'une des lignes directrices que nous nous sommes fixées et que j'ai évoquées en préambule.

Dépenses ordinaires

Comme les recettes, les dépenses à l'exercice propre portent sur 13,739 M €. Leur ventilation par nature économique figure au **graphique 3** où l'on constate, ce qui n'a rien de surprenant, que le ranking de nos dépenses est constitué d'abord des dépenses de personnel, puis de transfert (CPAS, ZP, ZS), des dépenses de fonctionnement et enfin dépenses relatives aux remboursements annuels des charges d'emprunts.

Une autre analyse qui me semble digne d'intérêt est de ventiler nos dépenses par secteurs d'activités. Le **graphique 4** montre clairement que les secteurs de la voirie, de l'administration générale, du social et petite enfance (CPAS), de l'enseignement & extrascolaire, et de la sécurité (police) se taillent les parts les plus importantes du gâteau.

Concernant les évolutions par rapport à 2019, **le tableau 5** qui suit montre que les dépenses sont majorées de 191.795,81 € (+1,42%). Si on fait abstraction du mouvement de constitution de provision en 2019 qui biaise la comparaison, les dépenses sont majorées de 481.000 € (+3,63%).

Les éléments à pointer en dépenses sont, à mon sens, les suivants :

- l'augmentation **des dépenses de personnel** pour quasiment 350.000 € (+6,57%) pour atteindre 5,650 millions €.

Cette augmentation significative traduit, d'une part, l'indexation des salaires attendue au printemps 2020 et les habituelles évolutions de carrière annuelles.

D'autre part, elle traduit le plein impact des recrutements opérés cette année mais aussi l'impact des engagements en cours et ceux à venir. Je profite de ce point pour souligner la métamorphose qui est graduellement en train de s'opérer en matière de ressource humaine avec à la clé un accroissement de compétences internes (architecte, juriste, experte GRH, universitaire à l'environnement et à la mobilité, graduée à l'extrascolaire, agents techniques et administratifs aux travaux, ouvriers saisonniers engagés à temps plein, concierge à temps plein au complexe sportif), et donc plus d'efficacité et de service à notre population.

D'ici peu, nous bénéficierons d'un apport complémentaire de premier ordre puisque le poste de direction générale sera vacant et fera l'objet d'une procédure de recrutement.

Il me paraît également intéressant de signaler que le CODIR n'a pas attendu ce recrutement pour se réunir fréquemment et tenir le rôle qui lui est dévolu par le CDLD notamment dans l'élaboration et le suivi des projets du PST. N'attendons pas les vœux du personnel pour remercier toutes ces personnes (CODIR et hors CODIR) qui se mobilisent au quotidien pour faire évoluer positivement les choses et dont l'attitude est bien loin de celle de certains clichés sur la fonction publique.

- Les **dépenses de fonctionnement** augmentent globalement peu par rapport à 2019 (+ 20.000 € pour atteindre 2,694 millions €) alors que la facture du BEP pour les diverses collectes de déchets ménagers se voit majorée de plus de 75.000 €. Si on fait donc abstraction de la hausse de ce type de frais, on peut considérer que les crédits de fonctionnement ont été diminués de quasi 55.000 € par rapport à 2019.

Je vous rappelle que la facture du BEP est de 800.000 € pour notre entité et représente presque 30% de nos dépenses de fonctionnement (29,69%).

Le tableau 6 vous donne un aperçu des principales dépenses de fonctionnement.

On peut noter que nous n'avons plus en 2020, les frais liés à l'organisation des élections, soit une moindre dépense de 20.000 €... du moins jusqu'à présent !

Pour le reste, la plupart des crédits « spécifiques » ont été maintenus voire renforcés notamment pour les travaux et la culture.

- Concernant les **dépenses de transfert**, vous aurez constaté le nouveau statu quo de la dotation à notre zone de secours NAGE (358.000 €). On ne peut que s'en réjouir. Cette stabilité est permise grâce à l'utilisation de réserves et provisions au budget de la zone. J'y reviendrai au Conseil de janvier puisque le budget zonal 2020 sera à l'ordre du jour.

Je voudrais néanmoins réagir sur le sujet de la reprise du financement des zones de secours par les Provinces. Ce sujet fait l'objet de toutes les attentions depuis que la nouvelle déclaration de politique régionale a mentionné cette voie pour subvenir à la problématique du financement des communes au plus tard en 2024 (dixit DPR)... ce qui, à en lire les gazettes, semble ravir de nombreux mandataires communaux en charges des finances.

Pour ma part, je ne suis évidemment pas devin ni dans le secret des dieux mais je vous avoue une forme de scepticisme sur ce type de mesure. Je ne crois pas en la capacité d'une institution publique (quelle qu'elle soit) à réorienter plus de 20% de son budget annuel en si peu de temps. Le budget provincial est de l'ordre de 150 millions € et les dotations communales des 3 zones de secours représentent environ 30 millions €. Ces 30 millions € sont appelés à croître assez rapidement et pourraient se situer à un niveau de 35, voire 40 millions € à l'horizon 2024.

L'objectif assigné aux provinces me paraît très compliqué à rencontrer et en élu communal en charge des finances, j'attends de voir pour le croire et mon message est clair, je ne souhaite pas que nous anticipions cette réforme et considérer que nous bénéficierons sous peu d'une moindre charge de 350.000 €.

En qualité de citoyen provincial, il y a également de quoi se poser des questions. Quels seront les services qui ne seront plus rendus... Quel avenir pour l'école hôtelière, pour Chevetogne, pour le nouveau centre Culturel Delta.

Pour moi, la problématique du financement des zones de secours se situe davantage au niveau du sous financement de l'Etat fédéral qui ne respecte pas son engagement par rapport à la clé de répartition 50/50 avec les communes (80-20 aujourd'hui) qui figure dans la Loi du 15/05/2007 sur la sécurité civile.

A cet égard, je rappelle que les 10 communes de la zone NAGE (Profondeville compris donc) ont entrepris, sous l'égide de la commune d'Andenne et son Bourgmestre-juriste (!), une action en justice contre l'Etat pour dénoncer ce qu'on appelle dans le jargon « une carence réglementaire »... c'est-à-dire un défaut de mise en œuvre d'une disposition légale.

Mais revenons à nos moutons, et plus particulièrement à nos dépenses de transfert. Concernant la zone de Police, la dotation communale est portée à 1,393 million € et majorée de 43.000 € (+3,22%). Comme vous ne l'ignorez pas, les budgets des zones de police sont essentiellement constitués de dépense de personnel. La majoration entre 2019 et 2020 est dans la norme de croissance moyenne. Je veux toutefois pointer un changement de mécanisme du financement communal de notre zone de Police. Jusqu'en 2019, la clé de répartition des dotations communales se faisait au prorata d'une norme de personnel connue sous le nom de « norme KUL ». Celle-ci aboutissait à une clé où Profondeville intervenait à hauteur de 28,54% dans le financement communal de la zone. A partir de 2020, il est introduit un mécanisme lissé qui au terme des 5 prochaines années aboutira à une répartition des dotations au prorata des populations des 4 communes concernées, soit pour Profondeville en

fonction du nombre d'habitants actuel un taux de 27,87%. La différence à terme représentera une moindre dépense de l'ordre de 35.000 € pour notre entité.

Pour terminer avec le secteur des dépenses de transfert, nous en avons déjà parlé lors d'un point précédent de notre ordre du jour, la dotation au CPAS est fixée au montant de 1,711 millions € en légère diminution par rapport à 2019 pour les raisons que nous avons déjà évoquées à savoir la reconnaissance par l'ONE de nos crèches communales et le financement de 6,5 ETP dont le montant est estimé à ce stade à 200.000 €. Une nouvelle fois, nous pouvons nous réjouir de cette reconnaissance et souligner le travail entrepris pour obtenir ce qui, au final, n'est rien d'autre qu'un dû depuis de nombreuses années.

- Enfin, dernière catégorie de dépenses ordinaires concerne **les charges de la dette**, c'est-à-dire les remboursements annuel d'intérêts et de capital pour les différents emprunts contractés ou à contracter dans le courant de l'exercice 2020. Ces charges augmentent de 77.000 € (+ 5,24%) pour atteindre 1,522 millions € et représenter environ 11% des dépenses de l'exercice propre. La majoration s'explique par la concrétisation de différents travaux tels que la maison de la culture, le début des travaux de la Rue Fonds de Vaux,... Pour rappel, une première opération de gestion active de la dette à la mi-2019 a permis de diminuer la charge de +- 25.000 €.

Budget extraordinaire (Investissements et modes de financements)

Le budget extraordinaire 2020 s'équilibre au montant de 5,902 millions € (Annexe : tableau 7). Il est financé par :

- Emprunts à hauteur de 4,479 millions €
- Subsidés : 665.000 €
- Prélèvement du fonds de réserve extraordinaire : 758.000 € (dont 430.000 € issus du programme régional « FRIC » et 326.000 de « véritables » fonds propres)

Le fonds de réserve extraordinaire disponible après prélèvement pour les investissements 2020 porte sur 345.338,76 €.

Dans quelques semaines, nous saurons si le compte 2019 ordinaire se clôture en boni. Dans l'affirmative, nous profiterons de la 1^{ère} MB pour alimenter le fonds de réserve extraordinaire via un transfert du service ordinaire de façon à poursuivre une politique de financement partiel des investissements par fonds propres.

Concernant les investissements, il y a lieu d'observer qu'environ 50% du programme 2020 sont des reports de projets de l'exercice 2019 que nous avons d'ailleurs pour la plupart retranchés de la MB finale 2019 dès lors que nous savions qu'il ne serait pas possible de les attribuer avant le 31/12/2019.

Il s'agit d'importants chantiers tels que celui du quartier de la gare de Lustin (550.000 €), la rénovation de notre école communale de Rivière (1.150.000 €), des travaux d'aménagement du hall de voirie à BDV (250.000 €) ou encore la rénovation de salle têteche de Rivière (480.000 €).

Tous ces projets sont des projets de longue haleine dont l'attribution dépend parfois d'autorisations ou d'acteurs extérieurs à la commune comme le BEP ou l'INASEP pour les missions d'auteurs de projets et de rédaction des cahiers de charge.

Parmi les nouveaux projets 2020, on peut pointer :

- Un budget participatif de 12.000 € pour lequel nous cherchons encore la formule la plus adéquate mais qui semble s'orienter vers une forme de co-financement pour des projets portés par nos concitoyens ou nos associations ;
- L'acquisition de matériel et le remplacement de véhicules (camions ; camions-grue) pour notre service travaux à hauteur de 400.000 € ;
- La seconde phase en faveur du remplacement par ampoules LED de notre éclairage public (200.000 €) ;
- Divers travaux et aménagements à hauteur de 101.000 € pour rendre meilleurs l'accueil et les conditions de travail au sein de notre administration et notre salle du Conseil/salle de mariage ;
- Des acquisitions de mobilier urbain, poubelles publiques, bulles enterrées, signalisation routière et modules de circulation routière (50.000 €) ;
- Des travaux de mise en conformité électrique et incendie pour 75.000 € ainsi que des interventions nécessaires (avant que ça ne coûte plus cher) sur notre patrimoine culturel à hauteur de 102.000 € ;
- Divers aménagements ou interventions financières dans les infrastructures sportives pour 107.000 € ;
- La réfection en profondeur (égouttage et surface) de la rue J Misson à Bois-de Villers pour 1,021 million € en cofinancement FRIC ;
- Un montant de 800.000 € débloqué pour l'entretien de surface (raclage/pose) de différentes voiries qui seront prochainement déterminées sur base de critères tels que l'intensité de passage ;

Comme vous pouvez vous en apercevoir et comme nous nous y étions engagés, les montants consacrés à la voirie sont renforcés et représentent plus de 50% du

budget extraordinaire... Soyons néanmoins clairs, même en consacrant 100% du budget d'investissements à la voirie pendant 2 législatures, il ne serait pas possible de remettre à neuf notre important réseau de voiries communales. L'enjeu de la réfection de nos routes dépasse le stricte cadre communal.

Nous restons également vigilants aux autres secteurs de l'activité communale et au bon fonctionnement de nos services...

Chaque membre du Collège aura l'occasion de pouvoir préciser plus en détail certains projets repris au budget.

En ce qui me concerne je voudrais mettre en avant deux projets qui touchent à la fois au sport et à la jeunesse (l'un et l'autre étant souvent liés).

Le premier projet consiste à intervenir financièrement (50.000 €) dans la rénovation du hall de sport de l'école primaire de Burnot en contrepartie d'une mise à disposition des lieux en dehors des heures scolaires... ce qui permettra de pouvoir aider l'école à disposer rapidement d'une infrastructure remise à neuf mais aussi, du point de vue communal, de répondre à l'engorgement que nous connaissons au complexe de la Hulle. Il s'agit d'une voie pour libérer davantage le T1 au profit du club Explogym et diminuer le nombre de montage et démontages du matériel gymnique. Des contacts ont été pris dans ce sens avec les clubs de baskets et volley qui pourront utiliser le « T4 Burnot » pour des heures d'entraînement voire pour certaines compétitions en catégories d'âge. Nous reviendrons vers le Conseil dans les prochains mois avec ce dossier pour lequel une convention devra être adoptée.

Le second dossier sera de plus longue haleine mais consiste également à mixer infrastructure scolaire et sportive. L'idée est de pouvoir rénover la salle de gymnastique et les commodités (douches, toilettes, vestiaires...) de notre école communale de Profondeville et d'y créer une annexe et des accès PMR pour répondre à une demande de longue date du club de tennis de table de Profondeville, lequel est à l'étroit et mérite un peu d'attention au regard du nombre de membres (+- 100) et du niveau sportif (actuellement en tête en P1 et la P2 et plusieurs joueurs en chaises roulantes). Ce dossier ne se concrétisera que si nous obtenons une aide Infraspport. L'étape prévue au budget 2020 (à hauteur de 40.000 €) est de mandater le BEP pour une mission d'architecture pouvoir déposer le dossier auprès de la Région.

Dans les deux cas, il s'agit de projets qui optimisent l'utilisation d'infrastructures existantes et qui profitent, pour un coût raisonnable, au public scolaire et sportif.

Réflexions et remerciements

Je voudrais conclure cette intervention par une réflexion sur les difficultés financières rencontrées par bon nombre de communes.

Croire que la Région ou le Fédéral viendra sauver les finances locales relève, à mon sens, de l'utopie. Les décisions prises ces dernières années le démontrent : exclusion du chômage avec impact sur les CPAS, tax-shift impactant les recettes communales (rappel : -470.000 € en 2021), accroissement des factures de responsabilisation en y intégrant le second pilier pension, désinvestissement dans les recyparcs impactant financièrement nos intercommunales de collecte de déchets et par ricochet les communes et le citoyen, normes d'encadrement parfois surdimensionnées pour les départ « pompiers » dans les zones de secours, statut du personnel policier, normes d'accueil ONE, normes d'encadrement et infrastructure dans les maisons de repos... les entités supérieures édictent les normes, les pouvoirs locaux « banquent » !

Je ne vois pas pourquoi cela changerait dès lors que les finances fédérales et régionales sont largement dans le rouge. Le régional espère régler le financement des communes sur le dos des Provinces... j'ai pu exprimer mon scepticisme sur ce type de mesure... Par ailleurs, du point de vue des « pouvoirs locaux », c'est un jeu à somme nulle.

Bref, je pense que nous ne pouvons vraiment compter que sur nous-mêmes : les pouvoirs locaux. Je vois essentiellement trois voies complémentaires à poursuivre ou mettre en œuvre :

- 1) Rechercher en permanence l'efficacité dans nos propres décisions. Cela passe par l'analyse continue et la modernisation de nos processus décisionnels, de nos modes opératoires et outils de pilotage, de l'utilisation de nos ressources matérielles, humaines...

Cela passe aussi par des formations qui devraient être obligatoires pour l'ensemble des mandataires.

- 2) Renforcer encore et toujours plus le rapprochement entre la commune et le CPAS. A titre personnel, je suis pour la fusion car il s'agit du seul moyen de faire véritablement « un et un seul »... mais la législation ne le permet pas. Dès lors, nous devons nous atteler à renforcer les collaborations et

mettre en commun un maximum de ressources humaines et logistiques et travailler dans la pleine transparence financière. A cet égard, je suis pour une direction financière commune aux deux entités.

- 3) En 2027, la fusion des communes de 1977 aura 50 ans. Je suis intimement convaincu qu'il y a un intérêt à remettre le débat de la fusion des communes à l'agenda politique (compétence régionale).

Je crois que de nombreuses communes wallonnes ne disposent plus aujourd'hui d'une taille critique suffisante et que, dès lors, il y a une forme d'éparpillement des ressources et donc des potentiels gains de productivité à nous rapprocher entre communes voisines !

A l'heure où l'action communale nécessite des qualifications administratives et techniques poussées, à l'heure où les moyens logistiques sont toujours plus complexes d'utilisation et onéreux, il y a sans doute un intérêt à mutualiser toutes ces ressources.

Cela pourrait aussi mener à une réflexion sur le nombre de mandataires et le coût que cela représente pour la collectivité. Si on regarde bien à Profondeville, il y a une dizaine de sièges en trop (humour !).

Evidemment, dans cette perspective, il faudrait prendre en considération une forme d'unité territoriale et trouver une taille qui permette de rester en proximité avec les citoyens.

A l'heure actuelle, la taille moyenne des communes en Wallonie est de 12.500 habitants (exactement la taille de Profondeville). Si on prend en considération le fait que la Wallonie compte plusieurs Villes et « grosses » communes de plusieurs dizaines de milliers d'habitants, l'arithmétique aboutit rapidement au fait qu'il y a beaucoup de petites communes avoisinant 5.000 habitants.

De façon intuitive, il me semble que réunir des communes pour parvenir à une taille de l'ordre de 20.000 à 25.000 habitants pourrait être un bon compromis entre l'efficacité à rechercher et la proximité à conserver... C'est évidemment un vaste débat mais nos parlementaires et Ministres régionaux seraient, pour moi, bien inspirés d'y réfléchir. En attendant,

nous pouvons essayer de faire partager des compétences ou du matériel... ce que nous faisons déjà, par exemple, avec notre éco-conseillère qui partage son temps de travail entre notre commune et celle d'Assesse.

J'en ai fini avec mes élucubrations !

Je ne peux décemment conclure mon intervention sans remercier notre service financier qui a été au four et au moulin cette année 2019.

Notre prochain RDV financier sera, d'ici quelques mois, la présentation du compte 2019 et de l'ajustement budgétaire n°1 de l'exercice 2020 qui seront comme le veut la réglementation, concomitants.

Je me tiens, à présent, ainsi que tous les membres du Collège à votre disposition pour vos éventuelles questions et commentaires.

JS DETRY,

Echevin des Finances